

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE DE LOCATION, INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE, D'UN JARDIN DES GLACES MOBILES ET D'UN CHEMIN DES NEIGES PASSE AVEC L'ASSOCIATION UCPA SPORTS LOISIRS DÉCISION N° DM-21-425 EN DATE DU 13 DECEMBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à concurrence mis en ligne au BOAMP en date du 07/10/2021 relatif à la location, installation et exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces et d'un chemin des neiges mobile ;

VU la décision n°DM-21-401 en date du 18 novembre 2021 de signer le marché de location, installation et exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces mobiles et d'un chemin des neiges ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir une billetterie en ligne pour des raisons sanitaires liées à l'épidémie de covid-19 ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association UCPA SPORTS LOISIRS sise 21 rue de Stalingrad 94 110 ARCUEIL et représentée par monsieur Brice CARPELS en qualité de Directeur Marketing, l'acte modificatif n°1 en plus-value relatif à la création d'une billetterie en ligne.

L'acte modificatif n°1 s'élève à 2016 euros HT (prestataire non assujetti à la TVA).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20211213-Imc1H9178H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/12/2021

Date de Publication : 13/12/2021